

Grille d'inspection du CSE

80 points de contrôle pour structurer vos visites de prévention — à imprimer et compléter sur place.

Le comité « procède, à intervalles réguliers, à des inspections en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail » — article L. 2312-13 du Code du travail (texte vérifié le 28/09/2026). L'employeur informe le comité des suites données à ses observations.

Identification de la visite

Date et heure	
Zone / service inspecté	
Participants (élus, encadrement...)	
Objectif de la visite	
Visite précédente de cette zone	

La méthode en trois temps

AVANT	Définir l'objectif et le périmètre, prévenir l'encadrement, relire le DUERP de la zone, les accidents et remarques récentes, préparer cette grille.
PENDANT	Observer le travail réel, échanger avec les salariés, cocher C (conforme), NC (non conforme) ou SO (sans objet), noter les observations concrètes.
APRÈS	Rédiger la synthèse (dernière page), l'inscrire à l'ordre du jour du CSE, proposer des mesures, suivre les suites données par l'employeur.

Grille générale multi-secteurs : complétez-la des points propres à votre activité (chantier, entrepôt, laboratoire, accueil du public...). Rédigée par David Denoual, consultant en droit du travail — CENTRE AGRÉÉ CSE. Version du 28 septembre 2026, diffusion libre au sein de votre entreprise.

1. Circulations et locaux de travail

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Sols en bon état, propres, sans obstacle ni zone glissante				
Allées de circulation dégagées, largeur suffisante				
Piétons et engins séparés (marquage, barrières)				
Escaliers, rampes et garde-corps en bon état				
Éclairage suffisant dans toutes les zones traversées				
Portes, portails et issues en état de fonctionnement				
Signalisation des dangers visible et à jour				

2. Incendie et situations d'urgence

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Extincteurs accessibles, signalés, vérification à jour				
Consignes incendie affichées et lisibles				
Issues de secours dégagées et déverrouillables				
Éclairage de sécurité en état				
Alarme audible partout, point de rassemblement connu				
Exercices d'évacuation réalisés (date du dernier)				

3. Équipements de travail et machines

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
État général correct (fuites, usure, bricolages)				
Protecteurs et carters en place et fonctionnels				
Arrêts d'urgence accessibles et repérés				
Vérifications périodiques à jour (registre)				
Notices et modes opératoires disponibles au poste				
Consignation possible pour la maintenance				

4. Installations électriques

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Armoires électriques fermées et signalées				
Câbles, prises et rallonges en bon état				
Pas de multiprises en cascade ni d'installation de fortune				
Rapport de vérification périodique disponible				
Matériel adapté aux zones humides ou poussiéreuses				

5. Produits chimiques

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Contenants étiquetés (y compris après transvasement)				
Fiches de données de sécurité accessibles et connues				
Stockage : compatibilités respectées, rétention en place				
Ventilation ou captage à la source en fonctionnement				
EPI spécifiques disponibles près des postes concernés				

6. Équipements de protection individuelle

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
EPI adaptés aux risques identifiés au DUERP				
Disponibles, en bon état, à la taille des salariés				
Port effectif constaté pendant la visite				
Entretien et remplacement organisés				
Salariés informés et formés à leur utilisation				

7. Manutentions et postures (TMS)

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Aides mécaniques disponibles et réellement utilisées				
Poids, hauteurs de prise et de dépose adaptés				
Postes réglables (sièges, plans de travail, écrans)				
Rotations ou pauses sur les tâches répétitives				
Salariés formés aux gestes et postures				

8. Ambiances de travail

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Bruit : zones signalées, protections disponibles et portées				
Températures acceptables, courants d'air maîtrisés				
Ventilation générale des locaux en fonctionnement				
Éclairage des postes suffisant, sans éblouissement				
Vibrations (engins, outils) : sièges et outils adaptés				

9. Hygiène et locaux sociaux

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Sanitaires en nombre suffisant, propres, approvisionnés				
Vestiaires en bon état (si tenue de travail)				
Local ou espace de restauration correct				
Eau potable à disposition				
Nettoyage des locaux organisé et suivi				

10. Organisation du travail et RPS

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Charge et rythme de travail évoqués avec les salariés				
Travail isolé : moyen d'alerte en état et connu				
Horaires, astreintes et heures supplémentaires suivis				
Tensions ou incivilités signalées prises en compte				
Procédure de signalement connue des salariés				

11. Premiers secours

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
Trousse ou armoire à pharmacie complète et à jour				
Sauveteurs secouristes identifiés et en nombre				
Numéros d'urgence affichés				
Défibrillateur signalé et vérifié (le cas échéant)				
Registre des soins bénins tenu				

12. Affichages, registres et documents

Point de contrôle	C	NC	SO	Observations
DUERP accessible et mis à jour				
Consignes de sécurité affichées aux postes				
Registres tenus (danger grave et imminent, vérifications)				
Coordonnées inspection du travail et médecine du travail				
Comptes rendus des visites précédentes disponibles				

Synthèse de la visite

Reportez ici les constats les plus importants, présentez-les en réunion du CSE et suivez les suites données.

Constat (quoi, où)	Priorité	Mesure proposée	Qui	Échéance	Fait

Priorité : 1 = danger grave ou imminent (action immédiate, registre dédié) · 2 = à corriger rapidement · 3 = amélioration à programmer.

Aller plus loin

La formation santé, sécurité et conditions de travail donne à vos élus la méthode complète : préparer et mener l'inspection, analyser un accident, agir sur le DUERP et les RPS. 5 jours au premier mandat, financés par l'employeur (L. 2315-18). Programme et dates : www.centre-agree-cse.fr/formation-ssct/ · 01 85 48 00 28.